Nations Unies A/56/394

Assemblée générale

Distr. générale
21 septembre 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session
Point 86 de l'ordre du jour
Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Mise en œuvre des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III)

Rapport du Secrétaire général*

Table des matières

		Paragraphes	*Page*
I.	Introduction	1–2	3
II.	Mesures prises par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et par ses organes subsidiaires	3–9	3
	A. Mise en place d'équipes d'action	4–11	3
	B. B. Structure de l'ordre du jour des sous-comités du Comité et stratégie pour faire face aux défis mondiaux visés dans la Déclaration de Vienne sur l'espace et le développement humain	12–13	5
	C. Promotion de la participation des jeunes aux activités spatiales	14–17	5
	D. Fonds d'affection spéciale du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales	18–19	6
III.	Exécution du plan d'action du Bureau des affaires spatiales	20–51	6

* Le présent rapport a été achevé après les consultations entre les États Membres intéressés qui ont eu lieu après la quarante-quatrième session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique au sujet des coordonnateurs intérimaires des équipes chargées de mettre en oeuvre les recommandations d'UNISPACE III.

V.01-86998 (F)
01-57217 (F) 091001 101001

	A. Renforcement du rôle du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses sous-comités dans la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	23	6
	B. Lancement d'un programme de renforcement des capacité dans les domaines liés au droit de l'espace	24–26	7
	C. Renforcement des activités du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales	27–38	7
	D. Établir et développer des relations de partenariat avec des organisations intergouvernementales et non gouvernementales et le secteur privé	39–43	10
	E. Lancement d'un programme de communication avec le public, en particulier à l'intention des jeunes	44–49	11
	F. Renforcement des services de publication et d'information	50–51	12
IV.	Poursuite des efforts visant à renforcer la coordination et la coopération interorganisations	52–60	12
	A. Décisions de la réunion interorganisations sur les activités spatiales	53–57	13
	B. Mesures prises par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et son Sous-Comité scientifique et technique pour renforcer la coopération interinstitutions	58–60	14
V.	Conclusion	61–64	14

I. Introduction

1. Dans sa résolution 54/68 du 6 décembre 1999, l'Assemblée générale a pris acte avec satisfaction du rapport de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III),[1] tenue à Vienne du 19 au 30 juillet 1999, et a souscrit à la résolution intitulée "Le millénaire de l'espace: la Déclaration de Vienne sur l'espace et le développement humain".[2] Dans cette même résolution, elle a prié instamment les gouvernements, les organes, les organismes et les programmes des Nations Unies, ainsi que les organisations intergouvernementales et non gouvernementales et les industries menant des activités liées à l'espace, de prendre les mesures requises pour assurer l'application effective de la Déclaration de Vienne, et a demandé à toutes les parties concernées d'appliquer les recommandations formulées par UNISPACE III.

2. Dans sa résolution 55/122 du 8 décembre 2000, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui faire rapport à sa cinquante-sixième session sur l'application des recommandations d'UNISPACE III. Le présent rapport est soumis en réponse à cette demande.

II. Mesures prises par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et par ses organes subsidiaires

3. Conformément à la résolution 55/122 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a examiné l'application des recommandations d'UNISPACE III par l'intermédiaire de son Groupe de travail plénier, qu'il avait de nouveau convoqué à sa trente-huitième session. Le Comité a souscrit aux recommandations du Groupe du travail telles qu'elles figuraient dans le rapport de celui-ci[3] et a fait de nouveaux progrès dans la mise en œuvre des recommandations d'UNISPACE III.

A. Mise en place d'équipes d'action

4. Le Groupe de travail plénier du Sous-Comité scientifique et technique est convenu que certains États Membres et leurs institutions gouvernementales compétentes pourraient assurer l'évaluation et l'application des recommandations d'UNISPACE III en prenant volontairement la responsabilité de mesures particulières. Il est également convenu que les responsables mèneraient au sein de leurs équipes des discussions ouvertes à la participation de toutes les parties intéressées, chercheraient à obtenir une participation aussi large que possible des entités non gouvernementales et feraient rapport au Sous-Comité scientifique et technique.

5. Notant que 33 mesures constituant les éléments d'une stratégie pour faire face aux défis mondiaux futurs étaient recommandées dans la Déclaration de Vienne, le Groupe de travail plénier a préconisé d'effectuer une enquête auprès des États Membres pour déterminer l'intérêt et le degré de priorité que ceux-ci accordent à chacune de ces mesures. Cette enquête devait permettre à chaque État Membre d'indiquer s'il souhaitait être responsable de l'équipe chargée d'exécuter la mesure recommandée ou en être membre et de signaler les entités non gouvernementales désireuses de participer à cette équipe.

6. Comme l'avait demandé le Groupe de travail plénier, le Bureau des affaires spatiales a effectué une telle enquête auprès des États Membres et en a compilé les résultats, que le Comité a examinés à sa quarante-quatrième session, tenue du 6 au 15 juin 2001. Au 1er août 2001, des réponses et des informations pertinentes avaient été fournies par 46 pays dans le cadre de cette enquête.

7. À sa quarante-quatrième session, le Comité a noté que les États Membres avaient accordé le plus haut degré de priorité aux six recommandations indiquées ci-après. En ce qui concerne les recommandations 2, 7, 11 et 18, le Comité s'est mis d'accord sur les pays devant faire fonction de coordonnateur intérimaire chargé de diriger les travaux liés à chacune de ces recommandations et de coordonner les activités devant être entreprises par les participants à l'équipe correspondante avant la trente-neuvième session du Sous-Comité scientifique et technique, en 2002. En ce qui concerne les recommandations 1 et 10, le Comité a noté que des consultations étaient en cours entre les pays intéressés pour choisir les coordonnateurs intérimaires. Il a prié le Bureau des affaires spatiales de faire connaître aux États Membres les coordonnateurs intérimaires qui seraient choisis à l'issue de ces consultations, dont il est rendu compte plus bas. Le Comité est convenu que les équipes chargées des recommandations suivantes pourraient commencer leurs travaux:

Recommandations auxquelles le plus haut degré de priorité a été attribué[a]	*Coordonnateur(s) ntérimaire(s)*
1. Élaborer une stratégie mondiale intégrée de surveillance de l'environnement	Iran (République islamique d'), Philippines et République arabe syrienne
2. Améliorer la gestion des ressources naturelles de la planète	Inde
7. Mettre en place un système mondial intégré qui permette de gérer les efforts destinés à atténuer les effets des catastrophes naturelles, les actions de secours et la prévention	Chine (coordonnateur intérimaire); Canada (co-coordonnateur); France (secrétariat)
10. Favoriser l'accès universel aux systèmes spatiaux de navigation et de positionnement ainsi que la compatibilité entre ces systèmes	États-Unis et Italie
11. Promouvoir le développement durable en tirant parti des acquis de la recherche spatiale	États africains, sous la direction du Nigéria
18. Faire prendre davantage conscience aux décideurs et au grand public de l'importance des activités spatiales	États-Unis, avec l'aide active de l'Autriche

[a] Les recommandations sont numérotées de la même façon que dans le questionnaire qui a été distribué aux États Membres dans une note verbale datée du 13 mars 2001. Dans ce questionnaire, elles apparaissaient dans le même ordre que dans la Déclaration de Vienne.

Le Comité est convenu que, d'ici à la trente-neuvième session du Sous-Comité scientifique et technique, en 2002, le coordonnateur intérimaire chargé de chacune des recommandations indiquées plus haut établirait la liste des principaux participants et ferait en sorte que le responsable de l'équipe chargée de la recommandation puisse être proposé par consensus. En coopération avec les États Membres qui ont exprimé le souhait de participer aux travaux, le coordonnateur intérimaire serait chargé d'établir un plan de travail et de définir les principaux résultats attendus de l'équipe.

8. Le Comité a noté qu'un certain nombre de pays avaient proposé de diriger les activités des équipes chargées des recommandations figurant dans le tableau ci-dessous et est convenu que les pays indiqués dans ce tableau feraient fonction de coordonnateur intérimaire pour les recommandations en question. Il est également convenu que les travaux de ces équipes pourraient commencer conformément aux propositions de ces pays:

Recommandations pour lesquelles des pays ont proposé de diriger l'équipe correspondante[a]	*Coordonnateur(s) intérimaire(s)*
4. Améliorer les prévisions météorologiques et climatiques	Portugal
6. Améliorer les services de santé publique	Canada
7. Mettre en place un système mondial intégré qui permette de gérer les efforts destinés à atténuer les effets des catastrophes naturelles, les actions de secours et la prévention	Canada (co-coordonnateur); France (secrétariat)
14. Améliorer la coordination internationale des activités relatives aux objets gravitant sur une orbite proche de la Terre	Royaume-Uni
17. Accélérer le développement des capacités en termes de ressources humaines et budgétaires	Japon
32. Rechercher des sources de financement nouvelles et novatrices afin d'aider à mettre en œuvre les recommandations d'UNISPACE III	France

[a] Les recommandations sont numérotées de la même façon que dans le questionnaire qui a été distribué aux États Membres dans une note verbale datée du 13 mars 2001. Dans ce questionnaire, elles apparaissaient dans le même ordre que dans la Déclaration de Vienne.

Le Comité est convenu que, d'ici à la trente-neuvième session du Sous-Comité scientifique et technique, en 2002, les coordonnateurs intérimaires chargés de chacune des recommandations indiquées plus haut dirigeraient les activités à mener en vue de présenter, aux réunions ultérieures du Sous-Comité et du Comité, les objectifs fixés, les résultats préliminaires de l'évaluation et un plan d'action détaillé indiquant notamment la composition de l'équipe et les résultats attendus.

9. Le Comité est convenu d'inviter tous les États Membres à recenser les recommandations auxquelles il n'était pas donné suite selon la procédure décrite ci-dessus et à envisager de se porter candidats pour diriger des équipes chargées d'appliquer des recommandations à titre prioritaire. Il est également convenu qu'à sa trente-neuvième session, en 2002, le Sous-Comité scientifique et technique devrait déterminer les autres recommandations éventuelles auxquelles il serait

urgent de donner suite et se mettre d'accord sur les coordonnateurs intérimaires des équipes chargées de les mettre en œuvre.

10. Comme le Comité l'en avait prié, le Bureau des affaires spatiales a informé les organismes des Nations Unies et les organismes intergouvernementaux et non gouvernementaux ayant le statut d'observateur auprès du Comité des travaux réalisés et des progrès accomplis dans la constitution des équipes. Une enquête est en cours auprès de ces organismes pour déterminer les recommandations à l'application desquelles ils souhaitent participer en tant que membres des équipes d'action.

11. Le Comité a prié les coordonnateurs intérimaires de faire rapport sur les travaux réalisés et de présenter des plans de travail à la trente-neuvième session du Sous-Comité scientifique et technique, en 2002, pour approbation. Il est convenu qu'à cette session, le Sous-Comité désignerait par consensus les principaux participants aux équipes.

B. Structure de l'ordre du jour des sous-comités du Comité et stratégie pour faire face aux défis mondiaux visés dans la Déclaration de Vienne sur l'espace et le développement humain

12. La structure actuelle des ordres du jour du Sous-Comité scientifique et technique et du Sous-Comité juridique permet à ces organes de donner aux équipes d'action des orientations pour la mise en œuvre des recommandations d'UNISPACE III. Ces équipes complètent les travaux menés par ces organes dans le cadre de l'examen des points de leur ordre du jour ayant trait aux défis mondiaux mentionnés dans la Déclaration de Vienne. À sa quarante-deuxième session, en 1999, le Comité a révisé la structure des ordres du jour de ses sous-comités auxquels il a donné la possibilité d'ajouter de nouveaux points, soit au titre de plans de travail pluriannuels énonçant des objectifs clairs à atteindre dans un délai déterminé, soit en tant que questions/sujets de discussion uniques devant être examinés pendant une seule session[4].

13. Certains des éléments qui constituent le noyau de la stratégie mentionnée dans la Déclaration de Vienne sont examinés par le Sous-Comité scientifique et technique dans le cadre de plans de travail pluriannuels. À sa trente-huitième session, le Sous-Comité a commencé à examiner les points intitulés "Moyens et mécanismes de renforcement de la coopération interinstitutions et d'intensification de l'utilisation des applications des techniques spatiales et des services spatiaux au sein des organismes des Nations Unies et entre eux" et "Exploitation d'un système spatial mondial intégré de gestion des catastrophes naturelles" dans le cadre des plans de travail triennaux[5]. Le Sous-Comité s'est également mis d'accord sur un plan de travail pluriannuel couvrant la période 2002-2005 pour poursuivre l'examen du point intitulé "Débris spatiaux"[6]. En examinant ces points, le Sous-Comité traite les éléments suivants de la Déclaration de Vienne: a) utilisation des applications spatiales pour la sécurité, le développement et le bien-être de l'humanité; b) développement des connaissances scientifiques sur l'espace et protection de l'environnement spatial; c) renforcement et redistribution des activités spatiales au sein du système des Nations Unies.

C. Promotion de la participation des jeunes aux activités spatiales

14. La participation des jeunes a été un facteur important qui a contribué au succès d'UNISPACE III, conférence au cours de laquelle le Forum de la génération spatiale a été organisé pour et par des jeunes spécialistes et des étudiants. Certaines des recommandations du Forum ont été incluses dans la Déclaration de Vienne, notamment celle tendant à créer un mécanisme consultatif qui favorise la participation sur le long terme des jeunes du monde entier, plus spécialement des jeunes des pays en développement et des jeunes femmes, à la coopération dans le domaine spatial.

15. À sa trente-septième session, le Sous-Comité scientifique et technique a pris note de la création du Conseil consultatif de la jeunesse, organisme fondé sur le bénévolat qui a pour mission de faciliter la mise en œuvre de diverses mesures proposées lors du Forum de la génération spatiale. Le Sous-Comité est convenu que le Conseil pourrait se voir accorder le statut d'observateur auprès du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

16. Dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, le Bureau des affaires spatiales a aidé le Conseil consultatif de la jeunesse à organiser ses travaux. Le Colloque ONU/Autriche/Agence spatiale européenne (ESA) sur la promotion de la participation des jeunes aux activités

spatiales, organisé à Graz (Autriche) du 11 au 14 septembre 2000, a permis aux membres du Conseil d'examiner les orientations des activités de celui-ci et les contributions qu'il pourrait apporter aux travaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. À la suite de cet examen, le Conseil consultatif de la jeunesse a été transformé en Conseil consultatif de la génération spatiale chargé de donner des avis au Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales sur la promotion de la participation des jeunes aux activités spatiales.

17. À sa quarante-quatrième session, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a examiné une demande officielle présentée par le Conseil consultatif de la génération spatiale en vue d'obtenir le statut d'observateur auprès du Comité. Le Comité a décidé d'accorder le statut d'observateur permanent au Conseil, étant entendu que celui-ci demanderait à bénéficier du statut consultatif auprès du Conseil économique et social.

D. Fonds d'affectation spéciale du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

18. Conformément à la résolution 54/68 de l'Assemblée générale, le mandat du Fonds d'affectation spéciale du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales a été modifié afin d'y inclure l'application des recommandations d'UNISPACE III. Le Secrétaire général a invité tous les États à verser des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale. Sur la base des recommandations faites par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique à sa quarante-troisième session[7], le Secrétaire général a indiqué des propositions de projets prioritaires dans sa lettre d'invitation.

19. Comme suite à la résolution 54/68 de l'Assemblée générale, le Bureau des affaires spatiales a soumis à la quarante-quatrième session du Comité une liste des États qui avaient répondu à l'invitation du Secrétaire général. Le Comité a invité instamment tous les États Membres à contribuer au Fonds d'affectation spéciales s'ils ne l'avaient pas encore fait, en particulier pour appuyer les projets et activités qu'il avait recommandés à sa quarante-troisième session.

III. Exécution du plan d'action du Bureau des affaires spatiales

20. Conformément à la résolution 54/68 de l'Assemblée générale, le Bureau des affaires spatiales avait établi un plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations d'UNISPACE III et avait soumis ce plan pour examen au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Le Comité a approuvé le plan d'action proposé par le Bureau et recommandé qu'il soit mis en œuvre[8]. Dans sa résolution 55/122, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de commencer à mettre en œuvre les mesures et activités figurant dans le plan d'action qui étaient inscrites au programme de travail du Bureau et d'assurer l'exécution intégrale du plan en prévoyant les ressources nécessaires en 2002.

21. Il a été tenu compte dans le projet du budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 (A/56/6, sect. 6) des ressources nécessaires pour assurer la mise en œuvre intégrale du plan d'action. À sa quarante-troisième session, le Comité a souligné qu'il était important que le Bureau des affaires spatiales exécute intégralement le plan d'action en utilisant les ressources nécessaires en 2002 et a formulé l'espoir que l'Assemblée générale tiendrait dûment compte de cet aspect.

22. Le Bureau des affaires spatiales avait prévu de mettre en œuvre en 2001, dans le cadre de son programme de travail pour l'exercice biennal 2000-2001, certaines mesures et activités figurant dans son plan d'action. Les progrès réalisés dans la mise en œuvre de ces mesures et activités sont indiqués ci-après.

A. Renforcement du rôle du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses sous-comités dans la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

23. Afin de renforcer le rôle du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses sous-comités dans la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace, le Bureau des affaires spatiales a no-

tamment organisé un colloque sur le thème “La dimension humaine dans les applications des sciences et des techniques spatiales” pendant la quarante-quatrième session du Comité, comme le prévoyait le plan d’action. Ce colloque a également été organisé afin de répondre directement à une demande faite par l’Assemblée générale dans la résolution 55/122, dans laquelle l’Assemblée invitait aussi le Comité à élargir la portée de la coopération internationale en ce qui concerne la dimension sociale, économique, morale et humaine dans les applications des sciences et des techniques spatiales. À sa quarante-quatrième session, le Comité est convenu qu’un nouveau point intitulé “Espace et société” devrait être inscrit à l’ordre du jour de ses quarante-cinquième et quarante-sixième sessions.

B. Lancement d’un programme de renforcement des capacités dans les domaines liés au droit de l’espace

24. À la suite d’UNISPACE III, le Bureau des affaires spatiales a inscrit dans son plan d’action un programme de renforcement des capacités dans les domaines liés au droit de l’espace, qui constitue un nouveau volet important de ses activités. Cela est également conforme à la stratégie consistant à aider, à leur demande, les pays en développement à se doter d’une législation spatiale nationale et à ratifier les traités relatifs à l’espace existants[9], qui doit être appliquée conformément au plan à moyen terme pour 2002-2005.

25. Dans le cadre de son programme de travail, le Bureau des affaires spatiales réorganise actuellement sa page d’accueil afin d’y inclure une section “droit spatial” renforcée qui permettra de fournir aux États Membres une assistance juridico-technique accrue ainsi que des informations connexes, et notamment des liens avec divers autres sites Internet ayant trait au droit spatial. Le Bureau a mis à la disposition des internautes un index consultable en ligne qui fournit des informations sur l’état des signatures et des ratifications des cinq traités internationaux régissant les activités spatiales. Cet index, qui est accessible à partir de la page d’accueil du Bureau « http://registry.oosa.unvienna.org/oosa/treaty_status/index.stm », peut être consulté à l’aide des critères de recherche suivants: traité, pays ou état des signatures et des ratifications.

26. Au cas où l’Assemblée générale approuverait le programme de travail du Bureau indiqué dans le projet de budget-programme pour l’exercice biennal 2002-2003, le Bureau organiserait un atelier par an sur les aspects juridiques des activités spatiales. Il commencerait également à aider, à leur demande, les États Membres et en particulier les pays en développement à se doter d’une législation spatiale nationale et à ratifier les traités relatifs à l’espace existants. Il poursuivrait l’élaboration d’une base de données sur les lois nationales relatives à l’espace et, en coopération avec les organisations internationales compétentes et les instituts de droit spatial, il commencerait à élaborer et à distribuer des matériels d’enseignement sur le droit spatial destinés en particulier aux pays en développement.

C. Renforcement des activités du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

27. Dans sa résolution 54/68, l’Assemblée générale a demandé que les activités du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales soient renforcées et a énuméré un certain nombre d’activités devant être inscrites à ce programme. En réponse à cet appel, on a inclus dans le plan d’action d’autres activités du Programme devant être exécutées sur la base des recommandations d’UNISPACE III.

28. La stratégie d’ensemble du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales consiste à mettre l’accent sur quelques thèmes très importants pour les pays en développement et à fixer des objectifs susceptibles d’être atteints à brève et moyenne échéance. Les thèmes prioritaires du Programme dont le Comité des utilisations pacifiques de l’espace extra-atmosphérique a pris note à sa quarante-quatrième session sont les suivants: a) gestion des catastrophes; b) applications des communications par satellite au téléenseignement et à la télémédecine; c) surveillance et protection de l’environnement, y compris la prévention des maladies infectieuses; d) gestion des ressources naturelles; e) enseignement et recherche dans le domaine des sciences spatiales fondamentales. Pour chacun de ces thèmes prioritaires, les principaux objectifs du Programme seront les suivants: a) renforcement des capacités; b) sensibilisation des décideurs afin de renforcer l’appui local à l’utilisation

opérationnelle des technologies spatiales. Lorsque cela sera possible, le Programme appuiera les équipes d'action créées par le Comité pour mettre en œuvre les recommandations d'UNISPACE III.

1. Organisation d'ateliers, de séminaires, de colloques et de stages

29. Le plan d'action du Bureau des affaires spatiales fait suite à la résolution 54/68 dans laquelle l'Assemblée générale a demandé que soient organisés dans le cadre du Programme des ateliers et des conférences sur les applications des techniques spatiales de pointe et les nouveaux systèmes à l'intention des directeurs de programme et des responsables d'activités liées au développement et aux applications des techniques spatiales. Les activités qui ont été menées ou qu'il est prévu de mener en 2001 sont notamment les suivantes:

a) Atelier ONU/ESA/Comité de la recherche spatiale sur les techniques d'analyse des données et de traitement des images, tenu à Damas du 25 au 29 mars 2001;

b) Onzième stage international ONU/Suède de formation d'enseignants aux techniques de télédétection, tenu à Stockholm et à Kiruna (Suède) du 2 mai au 9 juin 2001;

c) Dixième atelier ONU/ESA sur les sciences spatiales fondamentales, tenu à Reduit (Maurice) du 25 au 29 juin 2001;

d) Premier atelier ONU/États-Unis d'Amérique sur l'utilisation des systèmes mondiaux de navigation par satellite, tenu à Kuala Lumpur du 20 au 24 août 2001;

e) Réunion ONU de spécialistes sur les centres régionaux d'enseignement des sciences et des techniques spatiales, leur statut et leur développement futur, tenue à Frascati (Italie) du 3 au 7 septembre 2001;

f) Deuxième colloque ONU/Autriche/ESA sur la promotion de la participation des jeunes aux activités spatiales: mise en œuvre des recommandations d'UNISPACE III, qui a eu lieu à Graz (Autriche) du 17 au 20 septembre 2001;

g) Atelier ONU/Fédération internationale d'astronautique sur le recours aux applications des techniques spatiales: atouts et obstacles pour le développement durable, qui doit avoir lieu à Albi (France) du 27 au 29 septembre 2001;

h) Atelier ONU/Académie internationale d'astronautique sur les petits satellites au service des pays en développement: le cas de l'Afrique, qui doit se tenir à Toulouse (France) le 2 octobre 2001, pendant le cinquante-deuxième Congrès international d'astronautique;

i) Deuxième atelier ONU/États-Unis d'Amérique sur l'utilisation des systèmes mondiaux de navigation par satellite, qui doit se tenir à Vienne du 26 au 30 novembre 2001.

30. Des discussions sont en cours avec les coorganisateurs en vue du report des ateliers suivants, qui étaient initialement prévus pour 2001:

a) Atelier ONU/ESA sur l'application de la télédétection à la surveillance de l'environnement et à la gestion des ressources naturelles, qui doit se tenir à Prague;

b) Atelier ONU sur l'observation de la Terre comme moyen de résoudre les problèmes de développement en Afrique subsaharienne, qui doit se tenir en Afrique australe.

31. Les stages, ateliers et colloques suivants sont prévus pour 2002:

a) Douzième stage international ONU/ Suède de formation d'enseignants aux techniques de télédétection, qui doit se tenir à Stockholm et à Kiruna (Suède) en mai et juin 2002;

b) Atelier ONU sur les systèmes de recherche et de sauvetage assistés par satellite, qui doit se tenir à Bangalore (Inde) du 18 au 22 mars 2002;

c) Troisième atelier ONU/États-Unis d'Amérique sur l'utilisation des systèmes mondiaux de navigation par satellite, qui doit se tenir à Santiago en avril 2002;

d) Onzième atelier ONU/ESA sur les sciences spatiales fondamentales, qui doit se tenir à Cordoba (Argentine) en septembre 2002;

e) Troisième colloque ONU/Autriche/ESA sur la promotion de la participation des jeunes aux activités spatiales, qui doit se tenir à Graz (Autriche) en septembre 2002;

f) Atelier ONU/Fédération internationale d'astronautique sur les progrès réalisés dans l'application des recommandations d'UNISPACE III, qui doit se tenir à Houston (États-Unis) en octobre 2002;

g) Atelier ONU/Académie internationale d'astronautique sur les petits satellites au services des pays en développement, qui doit se tenir à Houston (États-Unis) pendant le Congrès spatial mondial en octobre 2002;

h) Atelier ONU/ESA sur l'application des techniques spatiales à la gestion des catastrophes naturelles, qui se tiendra dans la région Asie-Pacifique;

i) Quatrième atelier ONU/États-Unis d'Amérique sur l'utilisation des systèmes mondiaux de navigation par satellite, qui se tiendra en Afrique;

j) Réunion internationale de spécialistes ONU/États-Unis d'Amérique sur l'utilisation de systèmes mondiaux de navigation par satellite, qui se tiendra à Vienne.

2. Appui aux centres régionaux d'enseignement des sciences et techniques spatiales

32. Le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales a continué à fournir un appui en matière d'enseignement et de formation aux pays en développement par l'intermédiaire des centres régionaux d'enseignement des sciences et techniques spatiales et du Réseau d'institutions d'enseignement et de recherche en sciences et techniques spatiales pour l'Europe centre-orientale et sud-orientale. Les centres régionaux et le Réseau ont été créés en application des résolutions de l'Assemblée générale 45/72 du 11 décembre 1990 et 50/27 du 6 décembre 1995. Comme l'avait demandé le Sous-Comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, le Bureau des affaires spatiales a présenté au Sous-Comité un rapport[10] contenant des renseignements détaillés sur la situation en ce qui concerne la mise en place et le fonctionnement des centres régionaux et du Réseau.

33. Le Centre régional africain d'enseignement des sciences et techniques spatiales (en langue anglaise), qui a été inauguré au Nigéria en octobre 1998, a organisé son premier stage de neuf mois sur la télédétection et la météorologie par satellite, qui s'est achevé en mai 2001. Il prévoit d'organiser un deuxième stage sur ce sujet, qui commencera le 1er octobre 2001. Le Centre régional africain d'enseignement des sciences et techniques spatiales (en langue française), qui a été inauguré au Maroc en octobre 1998, a organisé un premier stage de neuf mois sur la télédétection et les systèmes d'information géographique (SIG) qui s'est achevé en février 2001, et un stage de neuf mois sur les communications spatiales qui s'est achevé en août 2001. Il prévoit d'organiser deux stages de neuf mois, l'un sur la télédétection et les SIG, et l'autre sur la météorologie par satellite, qui commenceront en novembre 2001.

34. Le Centre d'enseignement des sciences et techniques spatiales pour l'Asie et le Pacifique, qui a été inauguré en Inde en novembre 1995, a organisé les stages de spécialisation ci-après: a) cinq stages de neuf mois sur la télédétection et les SIG; b) deux stages de neuf mois sur les télécommunications par satellite; c) deux stages de neuf mois sur la météorologie par satellite et le climat mondial; d) un stage de six mois et un de neuf mois sur les sciences spatiales. Au total, 285 stagiaires de 39 pays ont participé à ces stages de spécialisation. En ce qui concerne 2001, le troisième stage de neuf mois sur les télécommunications par satellite a commencé en août et le sixième stage de neuf mois sur la télédétection et les SIG doit commencer en octobre. Conformément à une recommandation faite par l'Assemblée générale dans sa résolution 54/67, les États Membres concernés d'Asie et du Pacifique mènent des consultations, avec l'aide du Bureau des affaires spatiales, afin de transformer progressivement le Centre en un réseau d'antennes.

35. Le Centre régional d'enseignement des sciences et techniques spatiales pour l'Amérique latine et les Caraïbes et le Gouvernement brésilien ont signé un accord de siège en septembre 2000. Le secrétariat du Centre fait le nécessaire en vue de l'affiliation du Centre à l'ONU. Le Bureau des affaires spatiales a annoncé que le Centre régional d'enseignement des sciences et techniques spatiales pour l'Asie occidentale serait créé en Jordanie, et le Gouvernement jordanien a été prié d'élaborer, en vue de le soumettre à tous les pays de la région pour examen et adoption, un projet d'accord relatif à la création du centre qui précise notamment les buts, les objectifs et les orientations futures de celui-ci. Le Comité directeur du Réseau d'institutions d'enseignement et de recherche en sciences et techniques spatiales pour l'Europe centre-orientale et sud-orientale est convenu d'instaurer une coopération

scientifique multilatérale entre les principales institutions constituant le Réseau, et des projets pouvant être mis en œuvre dans le cadre du Réseau ont été proposés par les membres de celui-ci.

3. Services consultatifs techniques

36. La fourniture de services consultatifs techniques reste une activité importante du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales. À la suite d'UNISPACE III, le Programme a redoublé d'efforts pour donner suite, chaque fois que cela était possible, aux recommandations des ateliers et séminaires qu'il avait organisés. Les services consultatifs techniques actuellement fournis dans le cadre du Programme revêtent notamment les formes suivantes:

a) Collaboration avec le Gouvernement japonais et l'ESA à l'exécution de projets faisant suite à la série d'ateliers sur les sciences spatiales fondamentales, dont les suivants: i) mise en place et exploitation de télescopes astronomiques en Colombie, en Égypte, au Honduras, en Jordanie, au Paraguay, au Pérou, aux Philippines, à Sri Lanka et en Uruguay; ii) mise en place de réseaux terrestres de télescopes optiques et de radiotélescopes de petite taille et de programmes de recherche et d'enseignement connexes; iii) élaboration d'un nouveau concept pour une mission multinationale d'astronomie spatiale (Observatoire spatial mondial);

b) Assistance en vue de contribuer au développement et au fonctionnement du Conseil des communications par satellite Asie-Pacifique ainsi que pour la préparation de la conférence et de l'exposition du Conseil en 2002;

c) Collaboration avec les agences spatiales et les organisations internationales qui utilisent des données d'observation de la Terre et contribution aux activités du Comité sur les satellites d'observation de la Terre, en particulier par l'intermédiaire de son groupe de travail spécial sur la formation à l'observation de la Terre dans les pays en développement et de son groupe spécial d'aide pour la gestion des catastrophes;

d) Collaboration avec l'ESA et le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat à l'exécution de projets faisant suite à la série de stages sur les applications des données fournies par le Satellite européen de télédétection (ERS) et d'autres satellites pour la gestion des ressources naturelles, des sources d'énergie renouvelable et de l'environnement, dont les suivants: i) projet relatif à l'utilisation de données d'observation de la Terre pour la surveillance des glaciers et de la couverture neigeuse en Amérique latine; ii) projet relatif à la gestion des zones côtières en Asie et dans le Pacifique; iii) projet relatif à l'utilisation de données satellitaires pour localiser les zones humides et en planifier la gestion en Afrique.

4. Bourses de longue durée

37. Dans le but de renforcer les capacités locales, cinq bourses de longue durée seront accordées à des personnes venant de pays en développement pour leur permettre de suivre une formation approfondie au cours de la période 2001-2002. L'ESA a offert trois bourses portant respectivement sur les systèmes de télécommunication par satellite, les antennes spatiales et l'électromagnétisme et les instruments de détection, à son Centre européen de recherche et de technologie spatiale de Noordwijk (Pays-Bas) et deux bourses de recherche sur les techniques de télédétection à l'Institut européen de recherche spatiale de Frascati (Italie).

38. Comme suite à UNISPACE III, on est en train de réorienter le programme de bourses de longue durée afin d'en accroître l'efficacité et de maximiser les résultats d'autres activités de formation menées dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales. Au cours de la période 2000-2001, les trois bourses offertes par l'ESA ont permis à des enseignants d'université qui avaient participé à la série de stages internationaux ONU/Suède de se perfectionner et de montrer, au moyen de projets adaptés à leur contexte universitaire, l'intérêt pratique de la télédétection. Une démarche similaire sera suivie lors du choix des candidats pour les deux bourses de formation à l'Institut européen de recherche spatiale qui seront attribuées en 2002-2003.

D. Établir et développer des relations de partenariat avec des organisations intergouvernementales et non gouvernementales et le secteur privé

39. La Déclaration de Vienne propose une stratégie visant à promouvoir l'utilisation pacifique de l'espace au profit et dans l'intérêt de tous les États en faisant appel à la participation de la société civile, y compris du secteur privé. Elle invite également à prendre des mesures pour encourager le secteur privé, partout dans le monde, à utiliser davantage les systèmes et les servi-

ces liés à l'espace. Le plan d'action du Bureau des affaires spatiales traduit les efforts accrus que celui-ci déploie pour encourager les organisations non gouvernementales et les entreprises qui s'intéressent à l'espace à contribuer aux travaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses organes subsidiaires ainsi qu'aux activités menées dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.

40. Conformément à la résolution 54/68 de l'Assemblée générale, le Bureau des affaires spatiales a organisé, durant la trente-septième session du Sous-Comité scientifique et technique du Comité, en 2000, un colloque visant à renforcer le partenariat entre le Sous-Comité et le secteur privé. Ce colloque avait pour thème "Les services interactifs multimédias par satellite: "conséquences pour le XXI^{e} siècle". Suivant les recommandations du Sous-Comité concernant l'organisation des travaux et le choix du thème et des intervenants, le Bureau a organisé pendant la trente-huitième session du Sous-Comité un deuxième colloque sur le thème "Les nouvelles applications des systèmes mondiaux de navigation par satellite: un nouveau service aux avantages planétaires". Le Bureau prévoit d'organiser des colloques similaires pendant les sessions annuelles du Sous-Comité. Comme ce dernier l'a recommandé, le prochain colloque, qui aura lieu pendant sa trente-neuvième session, en 2002, sera consacré au domaine prometteur de la télédétection à très haute résolution et à ses incidences sur les applications opérationnelles ainsi qu'à la nouvelle situation du marché de l'espace.

41. La participation des organisations non gouvernementales et du secteur privé est encouragée par les équipes d'action que les États Membres mettent en place pour donner suite aux recommandations d'UNISPACE III. À sa quarante-quatrième session, le Comité est convenu que l'équipe chargée de chaque recommandation devrait examiner activement la question de savoir quelles entités non gouvernementales pourraient être invitées à participer à ses travaux. Les résultats de l'enquête menée auprès des organisations non gouvernementales ayant le statut d'observateur auprès du Comité indiqueront quelles organisations souhaitent participer à telle ou telle équipe. Ces résultats seront communiqués aux États Membres.

42. Actuellement, 13 organisations intergouvernementales et non gouvernementales jouissent du statut d'observateur auprès du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique[11]. À sa quarante-quatrième session, le Comité a décidé d'accorder le statut d'observateur permanent à trois autres organisations non gouvernementales internationales: l'Association européenne pour l'année internationale de l'espace, le Conseil consultatif de la génération spatiale et la National Space Society. Conformément à son plan d'action, le Bureau des affaires spatiales continuera de coopérer étroitement avec toutes ces organisations non gouvernementales, en particulier pour la mise en œuvre des recommandations d'UNISPACE III.

43. Le Bureau des affaires spatiales a continué d'encourager la participation d'organisations non gouvernementales et du secteur privé aux activités menées dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales. Comme le Spécialiste des applications des techniques spatiales l'a indiqué dans son rapport au Sous-Comité scientifique et technique[12], diverses organisations non gouvernementales dont la mission a trait à l'espace ont contribué à ces activités en faisant part de leurs connaissances spécialisées lors des ateliers. Des pourparlers sont également en cours avec des entités intéressées du secteur privé en vue d'organiser conjointement avec elles en 2002 des ateliers à l'intention des pays en développement.

E. Lancement d'un programme de communication avec le public, en particulier à l'intention des jeunes

44. Comme l'indique son plan d'action, la communication avec le public constitue un nouveau domaine d'activité pour le Bureau des affaires spatiales. Celui-ci a redoublé d'efforts pour donner aux jeunes davantage de possibilités de se familiariser avec les sciences et les techniques spatiales et les bienfaits qu'elles apportent à la société.

45. Le Bureau des affaires spatiales a commencé à organiser, en coopération avec l'Autriche et l'ESA, une série de colloques visant à accroître la participation des jeunes aux activités spatiales (voir les paragraphes 16 et 29 f)). En outre, il contribue à mieux faire connaître au public les bienfaits que l'espace procure à la société en aidant à organiser et à coordonner des activités liées à la célébration de la Semaine mondiale de l'espace.

46. Dans sa résolution 54/68, l'Assemblée générale a proclamé la Semaine mondiale de l'espace, qui se tien-

dra chaque année entre le 4 et le 10 octobre pour célébrer, au niveau international, les contributions des sciences et des techniques spatiales à l'amélioration de la condition humaine. Comme suite à cette résolution, le Bureau des affaires spatiales a organisé des manifestations spéciales au Siège de l'ONU et à Vienne pour marquer le début de la première Semaine mondiale de l'espace, le 4 octobre 2000. Ces manifestations, qui étaient ouvertes au public, ont pu être organisées grâce des contributions volontaires des États Membres, des agences spatiales et des organisations non gouvernementales intéressés et du secteur privé. Le Bureau continue à encourager les États Membres à organiser des activités à l'intention du public, et en particulier des jeunes pendant la Semaine mondiale de l'espace.

47. En partenariat avec Space Media Inc., le Bureau des affaires spatiales a lancé le Programme UN-STARS, qui donne à des élèves la possibilité de participer à des expériences menées dans l'espace et de s'entretenir avec d'autres élèves dans le monde entier au sujet de questions intéressant ces expériences et les échanges scientifiques et culturels. En réponse à la lettre d'invitation adressée aux États Membres, près de 50 écoles dans plus de 30 pays se sont déclarées intéressées par le Programme UN-STARS. Le Bureau étudie avec Space Media Inc. les moyens de faciliter la participation de ces écoles.

48. Le Bureau des affaires spatiales a appuyé l'initiative prise d'un groupe de jeunes spécialistes visant à familiariser les enfants scolarisés d'Afrique australe avec les sciences spatiales. À l'occasion de l'éclipse solaire totale du 21 juin 2001, plusieurs membres du Conseil consultatif de la génération spatiale se sont rendus dans des écoles pour y présenter des exposés sur les sciences spatiales et promouvoir un programme d'enseignement secondaire sur ce sujet.

49. Dans le cadre de son programme de communication avec le public, le Bureau des affaires spatiales a actualisé son exposition spatiale permanente au Centre international de Vienne. Cette exposition, qui comprend des maquettes de vaisseaux spatiaux et de fusées ainsi que des programmes informatiques interactifs, a retenu l'attention des visiteurs du Centre international de Vienne, en particulier des groupes scolaires.

F. Renforcement des services de publication et d'information

50. Le Bureau des affaires spatiales a amélioré son Service international d'information sur l'espace en restructurant sa page d'accueil, qui permet maintenant d'accéder, dans toutes les langues officielles, aux textes des résolutions de l'Assemblée générale et de divers documents du Bureau concernant les activités spatiales. Le Bureau propose également un index en ligne des objets lancés dans l'espace qui permet à tous les utilisateurs d'accéder rapidement aux informations fournies conformément à la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique (résolution 3235 (XXIX), annexe).

51. Le Bureau est également en train d'intégrer dans le Système international d'information spatiale (ISIS) le Réseau international d'informations aérospatiales (IAIN), qui facilite la consultation et l'utilisation des données aérospatiales mondiales et des informations connexes fournies par les pays coopérants et donne un catalogue de sources d'informations aérospatiales qu'il est possible d'interroger.

IV. Poursuite des efforts visant à renforcer la coordination et la coopération interorganisations

52. Dans sa résolution 54/68, elle a demandé à tous les organismes compétents des Nations Unies de réexaminer leurs programmes et activités et, si nécessaire, de les modifier afin de les mettre en conformité avec les recommandations d'UNISPACE III et de prendre des mesures appropriées afin d'en assurer l'application intégrale et effective, compte tenu des besoins des pays en développement, notamment en améliorant la coordination de leurs activités liées à l'espace au moyen de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales. Dans sa résolution 55/122, l'Assemblée générale a prié instamment les organes, organismes et programmes des Nations Unies de prendre les mesures requises pour assurer la mise en œuvre effective des recommandations d'UNISPACE III.

A. Décisions de la réunion interorganisations sur les activités spatiales

53. Les activités menées par les organismes des Nations Unies dans le domaine spatial sont coordonnées lors de la session annuelle de la réunion interorganisations sur les activités spatiales. Plusieurs entités et institutions spécialisées des Nations Unies, en particulier la Commission économique pour l'Afrique, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Union internationale des télécommunications et l'Organisation météorologique mondiale ont d'importants programmes liés à l'espace. On trouvera de plus amples informations sur ces programmes dans les rapports annuels du Secrétaire général sur la coordination des activités des organismes des Nations Unies concernant l'espace qui sont examinés par la Réunion interorganisations.

54. Le plus récent de ces rapports[13] donne un aperçu du programme de travail pour 2001, 2002 et les années ultérieures. Conformément à l'accord conclu à la Réunion interorganisations en 2000, la structure de ce rapport a été révisée afin de mieux mettre en valeur les thèmes prioritaires définis par les États Membres dans le domaine des applications des techniques spatiales. La nouvelle structure du rapport, qui suit de près celle de la Déclaration de Vienne, permet aux lecteurs de déterminer facilement quelles organisations contribuent à la mise en œuvre de telle ou telle mesure recommandée dans la Déclaration de Vienne.

55. À sa vingt et unième session, tenue à Vienne en janvier 2001, la Réunion interorganisations a commencé à examiner un nouveau point de l'ordre du jour intitulé "Méthodes destinées à renforcer davantage la coordination et la coopération interinstitutions dans les domaines en rapport avec l'espace". Un point similaire a également été examiné par le Sous-Comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifique de l'espace extra-atmosphérique à sa trente-huitième session. Les participants à la Réunion interorganisations ont accueilli favorablement l'inscription à l'ordre du jour du Sous-Comité du nouveau point intitulé "Moyens et mécanismes de renforcement de la coopération interinstitutions et d'intensification de l'utilisation des applications des techniques spatiales et des services spatiaux au sein des organismes des Nations Unies et entre eux". Ils ont estimé que les questions qui devaient être traitées dans le cadre du plan de travail[5] du Sous-Comité étaient liées au questions importantes qu'examinait la Réunion et que, à titre de contribution aux travaux du Sous-Comité, le Bureau des affaires spatiales devrait présenter à ce dernier des exemples de collaboration interinstitutions dans des domaines liés à l'espace (voir par. 59 plus loin).

56. Les participants à la Réunion interorganisations ont également estimé que le Bureau des affaires spatiales devrait s'efforcer davantage d'attirer l'intention d'autres organes intergouvernementaux du système des Nations Unies sur les bienfaits apportés par les techniques et les activités spatiales mises en œuvre au sein du système. À cet égard, ils sont convenus que le Bureau devrait établir un résumé du rapport du Secrétaire général sur la coordination des activités des organismes des Nations Unies concernant l'espace[13] qui indiquerait les points forts de la collaboration interinstitutions. Afin de donner suite à cette demande, le Bureau a l'intention de diffuser largement un résumé du rapport du Secrétaire général auprès des décideurs et du grand public sous la forme d'une publication spéciale. Les participants à la Réunion ont également invité les organisations ayant des activités spatiales et devant participer au Sommet mondial du développement durable, qui doit avoir lieu à Johannesburg (Afrique du Sud) en 2002, à promouvoir activement lors de ce sommet le recours aux techniques spatiales aux fins du développement durable. Le Bureau a donc été prié d'établir, en temps utile pour le Sommet, des documents d'information à l'intention des décideurs et du grand public, en se servant des informations figurant dans le rapport du Secrétaire général.

57. Les participants à la Réunion interorganisations ont souligné qu'il fallait faire en sorte que les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies soient mieux informés des travaux de la Réunion sur les activités spatiales. À cet égard, il a été convenu que les organisations participant à la Réunion rédigeraient ensemble un message à l'intention des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies et des décideurs dans lequel ils souligneraient l'utilité et la rentabilité des applications des techniques spatiales. Il pourrait être précisé dans ce message la façon dont ces applications pourraient contribuer à la mise en œuvre de certaines des grandes recommandations faites récemment

au sein du système des Nations Unies, telles que celles contenues dans le rapport du Secrétaire général intitulé "Nous, les peuples: le rôle des Nations Unies au XXIe siècle" (A/54/2000) et dans le rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies (voir A/55/305-S/2000/809).

B. Mesures prises par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et son Sous-Comité scientifique et technique pour renforcer la coopération interinstitutions

58. À sa trente-huitième session, le Sous-Comité scientifique et technique a commencé à examiner, dans le cadre du plan de travail triennal[5], un nouveau point de l'ordre du jour intitulé: "Moyens et mécanismes de renforcement de la coopération interinstitutions et d'intensification de l'utilisation des applications des techniques spatiales et des services spatiaux au sein des organismes des Nations Unies et entre eux. Avant la trente-huitième session du Sous-Comité, un questionnaire a été distribué aux organismes des Nations Unies afin de déterminer dans quelle mesure les sciences et les techniques spatiales sont appliquées, les domaines dans lesquels ces techniques pourraient être utilisées et les domaines liés à l'espace dans lesquels une coopération interinstitutions accrue est nécessaire. Dans sa résolution 55/122, l'Assemblée générale a encouragé tous les organes, organismes et programmes des Nations Unies à contribuer aux travaux du Sous-Comité, notamment en fournissant à celui-ci des informations en réponse au questionnaire.

59. Conformément à son plan de travail, le Sous-Comité à analysé, à sa trente-huitième session, le taux actuel d'utilisation des techniques et des services spatiaux par les organismes des Nations Unies, sur la base des informations que ceux-ci avaient fournies. À cette même session, le Bureau des affaires spatiales a organisé un forum sur les activités spatiales du système des Nations Unies au cours duquel il a présenté, avec plusieurs autres organismes des Nations Unies, des exemples de collaboration interinstitutions dans des domaines liés à l'espace, comme l'avait demandé la réunion interorganisations sur les activités spatiales à sa vingt et unième session.

60. Le Sous-Comité a noté qu'il ressortait des informations reçues en réponse au questionnaire que de nombreux organismes des Nations Unies ignoraient de quelle manière les services spatiaux pourraient les aider à atteindre leurs objectifs. Il a jugé nécessaire d'intervenir plus activement auprès de ces organismes afin de les convaincre des avantages que ces services pourraient avoir. S'agissant des travaux à mener au cours de la deuxième année du plan de travail, à savoir 2002, le Sous-Comité a invité la réunion interorganisations à examiner les obstacles à l'utilisation des techniques spatiales. Il l'a également invitée à examiner comment le Sous-Comité pourrait contribuer aux travaux de la réunion et aux activités des organismes des Nations Unies ayant trait à l'espace.

V. Conclusion

61. Au cours de l'année écoulée, la mise en place d'un mécanisme et d'une base solide pour mettre en œuvre les recommandations d'UNISPACE III a beaucoup progressé. Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et ses organes subsidiaires continuent de jouer un rôle de premier plan dans l'action menée pour concrétiser la stratégie visant à faire face aux problèmes de la planète à l'aide des techniques spatiales qui est présentée dans la Déclaration de Vienne. Les travaux qu'accomplissent ces organes lorsqu'ils examinent les questions inscrites à l'ordre du jour de leurs sessions annuelles sont complétés par ceux que mènent les équipes d'action du Comité sous la direction bénévole des États Membres pour mettre en œuvre les recommandations d'UNISPACE III entre les sessions.

62. Le Bureau des affaires spatiales continue d'appuyer les travaux du Comité et de ses organes subsidiaires par le biais des services de secrétariat qu'il fournit et des activités qu'il mène dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales. En appliquant son plan d'action, le Bureau contribuerait également aux activités des équipes d'action du Comité.

63. En renforçant et en redistribuant les activités spatiales au sein du système des Nations Unies, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, le Bureau des affaires spatiales et la réunion interorganisations sur les activités spatiales œuvrent vers le même objectif, à savoir attirer l'attention des chefs de secrétariat des organisations et des autres organes intergouvernementaux des Nations

Unies sur les avantages des techniques spatiales et de leurs applications.

64. On a constaté une synergie accrue entre les efforts déployés par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et ses organes subsidiaires, le Bureau des affaires spatiales et la réunion interorganisations sur les activités spatiales en vue d'atteindre les objectifs définis par UNISPACE III. Ces efforts, s'ils sont appuyés par tous les gouvernements, tous les organismes des Nations Unies et le plus grand nombre possible d'organisations non gouvernementales et d'entreprises privées, permettront de concrétiser les possibilités envisagées dans la Déclaration de Vienne. D'ici à 2004, date à laquelle l'Assemblée générale examinera la suite donnée à UNISPACE III, le recours accru aux sciences et aux techniques spatiales devrait s'être traduit par une amélioration tangible de la condition humaine, en particulier dans le monde en développement, et par la reconnaissance générale de l'utilité des techniques spatiales pour promouvoir le développement humain et la sécurité.

Notes

[1] Publication des Nations Unies, numéro de vente F.00.1.3.

[2] Ibid., Chap. I., résolution 1.

[3] A/AC.105/761, annexe II.

[4] *Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-quatrième session, Supplément n° 20 et rectificatif* (A/54/20 et Corr. 1) annexe I.

[5] A/AC.105/736, annexe II, par. 40 et 41.

[6] A/AC.105/761, par. 130.

[7] *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-cinquième session, Supplément n° 20* (A/55/20), par. 87.

[8] Ibid., par. 71 et 72.

[9] *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-cinquième session, Supplément n° 6* (A/55/6/Rev. 1), Prog. 4.

[10] A/AC. 105/749.

[11] Actuellement, les organismes ci-après jouissent du statut d'observateur permanent auprès du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique: Association of Space Explorers, Comité de la recherche spatiale, Agence spatiale européenne, Académie internationale d'astronautique, Fédération internationale d'astronautique, Union astronomique internationale, Association de droit international, Organisation internationale de télécommunications mobiles par satellite, Organisation internationale de télécommunications spatiales, Société internationale de photogrammétrie et de télédétection, Université internationale de l'espace, Organisation internationale de télécommunications par satellite et Société planétaire.

[12] A/AC.105/750.

[13] A/AC.105/757.